

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	10.06.2024	D1320	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	MARCHE PUBLIC RELATIF A UN PROGRAMMISTE POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION D'UN ESPACE DE COHESION SOCIALE A FLERS
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	10 JUIN 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	10 JUIN 2024

Pour l'extension et la réhabilitation d'un espace de cohésion sociale, la Communauté d'Agglomération Flers Agglo a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public pour désigner un programmiste.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 25 avril 2024 Sur Ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation
Nombre de lots	lot unique
Date de remise des offres	Le 27 mai 2024 à 12 heures
Critères d'attribution	- prix : 30 % - valeur technique : 70 %
Nombre d'offres reçues	/

Considérant qu'aucune offre n'est parvenue dans le délai imparti pour ce marché public.

Le Président :

- 1 – CONSTATE** le caractère infructueux de la procédure de ce marché public.
- 2 – DECIDE** de relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-2 du Code.
- 3 – AUTORISE** son représentant délégué aux marchés publics à signer les pièces du marché public suite à la relance en procédure négociée.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240610-D1320-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024
Publication : 10/06/2024